

Que nous cache-t-on ?



La délégation CGT des Hauts-de-France a interpellé la Directrice Régionale en CSEE concernant la situation du directeur du centre de Cantin (statut, rémunération, frais professionnels, etc.).

La réponse hésitante et incomplète de la Directrice Régionale des Hauts de France a laissé les membres de la délégation CGT dubitatifs.

« Autrement dit, que nous cache-t-on ? »

Après investigation, nous découvrons que le directeur est bien sous contrat CDD avec un code agent et une fiche de paie afpa classe 14. Jusque-là tout va bien.

Mais nous apprenons également que les services du directeur de Cantin, présenté comme un manager de transition, feraient l'objet d'une prestation de service d'un cabinet de consultants.

Un directeur de centre en même temps salarié et prestataire de service !!! C'est juste hallucinant.

Mais le plus choquant, c'est le coût astronomique de cette prestation mensuelle facturée environ 30 000 €, soit **360 000 € par an !**

À rapprocher des **200 000 €** annuels « **généreusement** » budgétés par la Direction Générale pour « **réduire** » les écarts de salaires Femmes Hommes !

Nous sommes face à une situation scandaleuse : d'un côté des salariés qui souffrent de leurs conditions de travail, sans reconnaissance salariale depuis une décennie et de l'autre, une direction régionale qui

rémunère grassement un directeur en plein PSE.

Comment un établissement public en pleine restructuration peut-il justifier de telles pratiques ?

Ça suffit !

La directrice générale cautionne-t-elle ce genre de pratiques ? Elle s'était pourtant engagée à les faire cesser.

Est-ce un cas isolé ou une pratique répandue à l'AFPA ? On peut légitimement se poser la question.

Ces dépenses ont-elles été autorisées ? Les services compétents ont-ils exercé leur pouvoir de contrôle ?
(Direction de l'audit, contrôleur de l'État, etc. ?)

Les salariés attendent des réponses précises à ces questions.

La CGT prendra ses responsabilités et fera ce qu'elle doit faire pour que cessent ces pratiques inacceptables.

Montreuil, le 15 septembre 2020



[Plan de relance et avenir de l'AFPA](#)

[La DIRECCTE IDF n'aurait jamais dû homologuer le plan de licenciements](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Twitter](#)